



République Française

Département de Haute-Loire

*MAIRIE DE PRESAILLES*

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 7 juin 2023

**DATE DE CONVOCATION : 31 MAI 2023**

**ORDRE DU JOUR**

**Délibération achat matériel déneigement rajout**

Délibération acceptation du bail pour pylône téléphonie

Aide aux familles transport scolaire

Subvention les amis de vachères

Tarif salle des fêtes

Attribution biens de section

Délibération ratio avancement de grade

Délibération ONF piste forestière

**Questions diverses**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 juin , à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, MIALON Florian, RIBES Xavier, MASSON David, MIGLIORINI Aurélie, PESSEMESSE Bernard, VIALE Karine

**Absents représentés :** néant

**Etaient absents**, SOUCHIERE Loïc, TERRASSE Chloé, FAURE Yohan, BREYSSE Christian

**Procuration :** néant

**Secrétaire de séance :** VIALE Karine

La séance est ouverte à 20h00

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

### Ordre du jour

#### **Achat Matériel de déneigement**

Le Maire informe que le conseil municipal que la commune souhaite renouveler son matériel de déneigement.

Pour cela un appel d'offre est nécessaire ainsi qu'une délibération autorisant le Maire à faire cet appel d'offre, à valider le marché en précisant qu'il n'y a aucune reprise.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise le Maire à faire l'appel d'offre concernant le renouvellement du matériel de déneigement.
- Stipule qu'il n'y a pas de reprise.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cet appel d'offre

#### **Installation d'un pylône de téléphonie ORANGE**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération autorisant l'installation du pylône de téléphonie ORANGE sur la parcelle A1130 doit être prise.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise l'installation du pylône de téléphonie ORANGE sur la parcelle A 1130
- Autorise le Maire à passer le marché
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette installation.

#### **Participation aux frais de transports pour les enfants de la commune :**

*Messieurs Xavier RIBES, Mme MIGLIORINI Aurélie et M.MASSON David étant directement concernés ne prennent pas part à la délibération*

Comme chaque année, Monsieur le Maire expose que la commune apporte une aide au ramassage scolaire. Il suggère que cette aide soit fixée à la moitié du coût supporté par les familles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide de l'octroi d'une aide pour l'année scolaire 2022-2023 sur présentation du justificatif.
- Fixe cette aide à la moitié du coût supporté par les familles.
- Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision ainsi que le Trésorier chacun en ce qui les concerne.

#### **Les Amis de Vachères**

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association « Les Amis de Vachères »

pour une demande de subvention et explique que cette association organise chaque année une fête les 14 et 15 août.

Le Maire propose d'accorder à cette association une subvention de 200,00€..

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide d'octroyer une subvention de 200,00€
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette subvention.

### **ONF, création de pistes forestières**

Le Maire informe le conseil municipal de la volonté de la commune de vouloir créer des pistes forestières afin de faciliter l'accès à certaines parcelles de biens de section, et certaines pourront desservir des parcelles privées.

Ce projet est éligible à une aide de la Région. A ce titre, il fait part du devis transmis par l'ONF pour l'étude de ce projet ainsi que pour le montage du dossier de subvention dont le montant est de 1500,00€ TTC.

Le Maire précise également qu'un rendez-vous est prévu avec la région le 22 juin 2023 pour parler de ces différentes pistes forestières.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte de créer des pistes forestières
- Accepte le devis de l'ONF d'un montant de 1500,00€ TTC pour l'étude et le montage du dossier de subvention.
- Autorise le Maire à demander la subvention
- Autorise le maire à passer le marché
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet

### **CU GRANGE Richard, avis favorable**

Le Maire fait part de la décision du Préfet de la Haute-Loire de ne pas donner une suite favorable quant à la demande de CU04315623P0002 de monsieur GRANGE Richard stipulant que le terrain n'est pas adapté au projet.

La Maire soumet au conseil que ,

- Vu le projet
- Vu l'emplacement
- Vu qu'une habitation est déjà existante

Il serait bon de donner un avis favorable à ce projet.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Donne un avis favorable au CU04315623P0002 de monsieur GRANGE Richard
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce CU04315623P0002.

### **Demande M.MEDOC**

Monsieur le Maire fait part de la demande de monsieur MEDOC qui souhaite utiliser le terrain de boules situé à l'entrée de Vachères pour faire travailler des chevaux.

Le conseil municipal à l'unanimité refuse la demande de monsieur MEDOC.

Cependant, le conseil municipal ne s'oppose pas à ce que monsieur MEDOC utilise le terrain de boules pour faire travailler des chevaux à condition que ce dernier ne le clôture pas, ne le

dégrade pas et ne l'encombre pas.

Le conseil municipal à l'unanimité n'autorise pas le Maire à louer le terrain de boules situé à l'entrée de Vachères.

Le conseil municipal à l'unanimité n'autorise pas l'usufruit du terrain de boules situé à l'entrée de Vachères.

Le conseil municipal précise à l'unanimité que monsieur MEDOC ne reste pas l'unique utilisateur du terrain de boules situé à l'entrée de Vachères.

## **Remboursement compteur eau et électricité locataire ancienne école**

### Monsieur RIBES Xavier étant concerné sort de la salle du conseil

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a sur le logement de l'ancienne école de Présailles, 1 seul compteur avec un sous-compteur ce dernier correspondant à la consommation électrique et eau du local des chasseurs. Le Maire explique également que c'est à la commune de prendre en charge les frais occasionnés par ce compteur. Le Maire explique également qu'en 2022 le conseil municipal avait décidé de rembourser les locataires.

Le Maire demande que pour cette année 2023 ainsi que pour les années à venir les locataires soient automatiquement remboursés des frais avancés par leurs soins quant à ces compteurs ci-dessus nommés.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte que les locataires soient après vérification, remboursés des frais occasionnés par le compteur du local des chasseurs pour l'année 2023 ainsi que pour les années à venir.

## **Tarifs de la salle polyvalente**

Le Maire propose au conseil municipal une modification de la grille tarifaire de la salle polyvalente, considérant que les prix affichés ne sont plus d'actualité.

Le Maire propose la grille tarifaire suivante :

|                           | <b>Résidence principale</b> | <b>Résidence secondaire</b> | <b>Personnes extérieures</b> |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| <b>Grande Salle</b>       | <b>75€</b>                  | <b>300€</b>                 | <b>400€</b>                  |
| <b>Petite salle</b>       | <b>gratuite</b>             | <b>100€</b>                 | <b>180€</b>                  |
| <b>Supplément cuisine</b> | <b>150€</b>                 | <b>120€</b>                 | <b>150€</b>                  |

Le Maire propose également que

- Que le tarif Résidence Principale s'applique aux associations s'il y a un but lucratif
- Que la gratuité soit accordée aux associations s'il n'y a pas de but lucratif.
- Que les personnes privées amènent leurs produits d'entretien ainsi que leur papier toilette
- Que le papier toilette ainsi que les produits d'entretien soient mis à disposition des associations.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte la nouvelle grille tarifaire pour la salle polyvalente
- Accepte que le tarif Résidence Principale s'applique aux associations s'il y a un but lucratif
- Que la gratuité soit accordée aux associations s'il n'y a pas de but lucratif.
- Que les personnes privées amènent leurs produits d'entretien ainsi que leur papier toilette
- Que le papier toilette ainsi que les produits d'entretien soient mis à disposition des associations.

### **Gîte Retrouvance**

Suite à la rencontre avec gîte de France, une étude prévisionnelle a été proposée. Reste à se renseigner des charges de fonctionnement réelles déjà connues par l'ONF.

Ensuite il faudra discuter avec l'ONF des conditions de cession du contrat en cours.

### **Attribution des biens de section et biens communaux**

Après en avoir délibéré le conseil municipal a attribué les biens de sections et les biens communaux pour un an de manière suivante :

#### Communal :

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

- Loïc Souchière : Parcelles 670 pour partie, 1204 pour partie, 1221 pour partie

#### Section de Chaulet :

Votants : 7

Pour : 5

Contre : 1

Abstention : 1

- Yohan Chabannes : Parcelle 567 pour partie environ 5,5ha
- Gagne Christelle : Parcelle 567 pour partie environ 1,3ha

- Loïc Souchière : Parcelle 567 pour partie.

Section : Charbadeuil-Le Cher- La Chistrouze – Genève- Guizoumas- Mezeyrac

Messieurs ALLEMAND Olivier et RIBES Xavier concernés ne prennent pas part aux délibérations et sortent de la salle du conseil.

Votants : 5  
Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

- Franck Terrasse : Parcelle 1130 pour partie, environ 6ha.

Section de Costechaude :

Messieurs MASSON David et RIBES Xavier concernés ne prennent pas part aux délibérations et sortent de la salle du conseil.

Votants : 5  
Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

Xavier Ribes : Parcelle C 948, C 973  
David Masson : Parcelle C 1872

La délibération concernant le ratio d'avancement de grade a été reporté au prochain conseil faute d'informations.

Informations diverses :

Cure : Il y a eu quelques imprévus notamment au niveau du plancher. Le charpentier va évaluer l'état du plancher, et précisera au conseil municipal la variante entre le changer totalement ou bien seulement le renforcer.

Vide grenier : Le vide grenier aura lieu le 14 juillet

Bien de section : Le maire rappelle au conseil municipal qu'un habitant utilise une parcelle appartenant aux biens de section et propose qu'une lettre lui expliquant que pour exploiter cette parcelle il doit la louer et qu'un tarif de location doit être établi, lui soit adressée.

Assainissement M.PERRET : Après visite sur le terrain, le conseil municipal confirme la décision du 12 avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit et vingt minutes.